N° D'IMPRIMÉ C68762420

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

AUTOSÉCURITÉ CONTROLE TECHNIQUE

EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	10/12/2025	25058729

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Défavorable pour défaillances majeures

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

09/02/2026

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contre-visite

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S033C324

(9) RAISON SOCIALE : SARL AUTO BILAN BANLIEUE SUD

(3) COORDONNÉES : 1 CHEMIN DE LA GRANGE
33650 MARTILLAC
Tél : 0556726262

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 033F1011

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
FR-388-DD (F)	09/05/2025	02/07/2020

Marque	Désignation commerciale
CITROEN	BERLINGO

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
VF77DZKYZJJ712929	N1	CTTE

Type/CNIT	Énergie
N10CTRCT0699771	EL

Document(s) présenté(s)

Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Défaillances majeures :
4.3.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP) : Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite AR

Kilométrages relevés lors des précédents contrôles techniques depuis le 20 mai 2018 : 15/01/2025 : 39631 km

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

039900

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° : DATE :

N° D'AGRÉMENT DU CENTRE :

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT G	AVANT D	ARRIERE G	ARRIERE D
Ripage (-8 à +8 m/km) :	-1.6 m/km			
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :	8 %		0 %	
Forces verticales :	854 daN		805 daN	
Frein de service				
Forces de freinage :	292 daN	296 daN	150 daN	164 daN
Déséquilibre (<20%) :	2 %		9 %	
Forces de freinage (efficacité) :	292 daN	296 daN	150 daN	164 daN
Taux d'efficacité global (≥50 %) : 54 %				
Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) : 26 %				
Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :	-1.0 %	-0.5 %		